

Des acquis qui vous aident au quotidien !

Le CA du 28 mars s'est focalisé sur la presque finalisation du compte d'exploitation 2023 qui sera présenté définitivement à l'assemblée générale du CGOS le 13 juin 2024.

Sur l'année 2023, il en ressort de forts excédents budgétaires tant au niveau national (+18,6 M€) que régional (+7,8M€) soit un total de +26,4M€.

Ces surplus font suite à une année 2022 très largement déficitaire (-46 M€) qui a conduit les régions CGOS à prendre des mesures budgétaires « plus restrictives » après avoir augmenté très sensiblement les montants de leurs prestations pour épuiser les réserves sur l'année 2022. Idem pour le budget national 2022, une année de forte demande de prestations, qui a provoqué aussi du déficit. En conséquence, le budget 2023 a été plus

prudent en termes d'augmentation des paramètres de prestations, ce qui a eu pour effet de constater des excédents.

Sur le budget 2024, au regard des augmentations (pas suffisante) de rémunération liée à l'inflation, de la fin des reclassements et du Ségur, les contributions seront au-delà des 2 % décidés par le conseil d'administration de décembre. C'est la raison pour laquelle la conjonction de l'augmentation du montant provenant de notre salaire différé (+ 4,66 %) et des excédents budgétaires 2023 ont présidé à la décision de revoir le montant à la hausse de la Prestation Étude Éducation Formation et des coefficients sociaux des prestations.

FO est aussi intervenu en profitant de la présence de la DGOS pour exiger la parution de l'arrêté fixant le nouveau taux déplafonné des contributions, pourtant promis par la directrice de la DGOS pour fin décembre 2023. Le représentant de la DGOS nous a informé que l'arrêté est signé du côté du secteur sanitaire mais pas côté médico-sociale. Néanmoins la situation devrait se débloquer rapidement.

Budget :

Pour 2023, les contributions augmentent de +4,66 %



Pour rappel le Compte de résultat d'exploitation 2023



Le compte de résultat administratif anticipé faisait apparaître un montant de contributions de **371,9 M€** et un montant total d'action sociale de **330 M€** réparti entre **298,8 M€** pour les prestations individuelles et de **27,4 M€** pour les actions en partenariat. Les achats et services sur achat étaient estimés à **3,5 M€** et la communication à **312 K€**.

Le résultat d'exploitation ainsi obtenu faisait apparaître un excédent de **12,3 M€**.

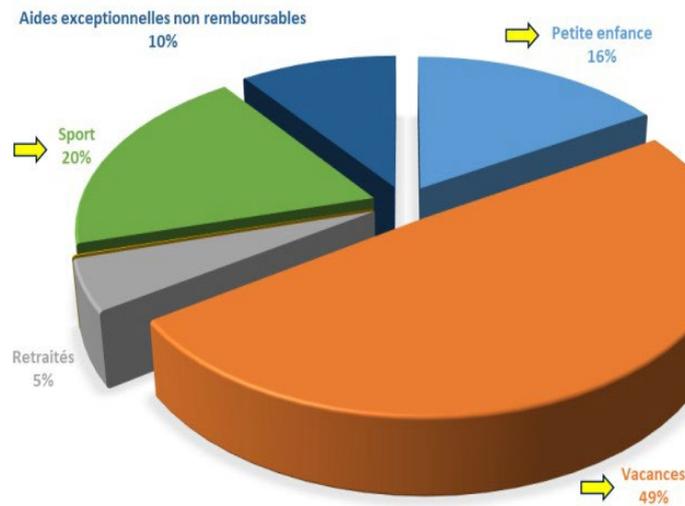
Synthèse des comptes de résultat des enveloppes régionales et nationales

Synthèse de l'action sociale de l'enveloppe nationale

	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Ecart réalisé 2022 vs 2023		Budget Initial 2023	Ecart BI vs Réalisé	
			Valeur	%		Valeur	%
Action sociale	322 865 372	356 735 511	-33 870 139	-9,5%	351 071 163	-28 205 791	-8,0%
Prestations individuelles	292 593 671	320 469 055	-27 875 384	-8,7%	321 971 163	-29 377 492	-9,1%
Prestation Etudes	86 174 391	97 354 779	-11 180 388	-11,5%	100 000 000	-13 825 609	-13,8%
Prestation Maladie	139 618 878	148 518 502	-8 899 624	-6,0%	160 000 000	-20 381 122	-12,7%
Prestation Départ à la retraite	36 170 738	38 857 332	-2 686 594	-6,9%	32 000 000	4 170 738	+13,0%
Prestation Naissance et Adoption	4 793 061	4 967 918	-174 857	-3,5%	5 000 000	-206 939	-4,1%
Prestation Décès	3 040 098	2 847 757	192 340	+6,8%	2 850 000	190 098	+6,7%
Prestation Handicap	8 161 992	7 674 227	487 765	+6,4%	8 500 000	-338 008	-4,0%
Prestation Congé de présence parentale	1 872 200	1 736 713	135 487	+7,8%	1 500 000	372 200	+24,8%
Prestation Congé de solidarité familiale	24 425	21 200	3 225	+15,2%	30 000	-5 575	-18,6%
Secours	39 865	6 041 767	-6 001 903	-99,3%		39 865	NS
URSSAF	12 698 023	12 448 859	249 164	+2,0%	12 091 163	606 860	+5,0%
Actions en partenariat	26 592 433	33 073 642	-6 481 208	-19,6%	25 300 000	1 292 433	+5,1%
Actions en partenariat / Vacances	21 911 165	28 525 670	-6 614 506	-23,2%	20 000 000	1 911 165	+9,6%
Actions en partenariat / Culture et Loisirs	4 393 868	4 281 320	112 548	+2,6%	5 000 000	-606 132	-12,1%
Actions en partenariat / Renseignements juridiques	287 401	266 652	20 749	+7,8%	300 000	-12 599	-4,2%
Achats et services extérieurs / action sociale	3 314 151	2 786 675	527 475	+18,9%	3 500 000	-185 849	-5,3%
Communication / action sociale	365 117	398 959	-33 842	-8,5%	300 000	65 117	+21,7%

Taux de redistribution 2023 : 86,84 % au national contre 100,11 % en 2022

Répartition des prestations individuelles des enveloppes régionales



Des acquis qui vous aident au quotidien !

Taux de redistribution 92,1% en 2023 contre 114,2 % en 2022

3.1 Contributions à fin février 2024

	Régions	Nbre total d'établissements	Suivi des déclarations			
			Déclarés au 15 03 2024	%	Non déclarés	%
D_01	Nouvelle Aquitaine	293	278	95%	15	5,12%
D_02	Bourgogne Franche Comté	156	149	96%	7	4,49%
D_03	Hauts de France	205	194	95%	11	5,37%
D_04	AURA	320	310	97%	10	3,13%
D_05	PACAC	154	151	98%	3	1,95%
D_06	Occitanie	209	203	97%	6	2,87%
D_07	Grand Est	208	200	96%	8	3,85%
D_08	Pays de la Loire	147	143	97%	4	2,72%
D_09	Centre Val de Loire	141	136	96%	5	3,55%
D_10	Bretagne	112	99	88%	13	11,61%
D_11	Normandie	148	142	96%	6	4,05%
D_12	Ile de France	133	123	92%	10	7,52%
		2226	2128	96%	98	4,40%

Offre de services : Prestations / Actions

Convention billetterie Guadeloupe

FO : favorable même si les frais de gestion sont importants mais nous n'avons pas le choix si nous voulons développer l'action sociale CGOS en Guadeloupe.

La convention avec la société ALLMOL va étoffer l'offre sociale
 Vote favorable unanime

Convention CDC Logement

Amélioration de l'offre logement aux agents hospitaliers

Le C.G.O.S souhaite engager une action pour améliorer l'accès au logement des agents hospitaliers. Plusieurs possibilités d'actions ont été investiguées et il est proposé d'engager un partenariat avec le groupe CDC Habitat pour l'accès privilégié aux offres de logement et l'étude prioritaire des demandes des agents.

Pas de financement de la part du CGOS ni des agents utilisateurs

Communication aux établissements dans le cadre des politiques de recrutement et d'accueil des nouveaux salariés + contacts

Vote favorable à l'unanimité

4.1 Billetterie JO : présentation du plan d'action pour les billets non vendus :

L'investigation pour que ces billets soient repris n'a pas été possible.

3 propositions : 1 billet offert 1 billet acheté, tombola avec tirage au sort, don aux établissements qui souhaiteraient les proposer à leur agents

la troisième proposition est retirée suite à la demande FO pour ne pas créer d'inégalité de traitements entre les établissements qui le demanderaient et d'autres pas.

1 billet acheté / 1 billet offert jusqu'à fin mai

Puis lancement de la tombola

Avis favorable à l'unanimité

4.2 Billetterie JO Paralympiques : présentation du plan d'action achat :

Participation du CGOS 30% avec un budget de 14310 € maximum et le prestataire reprends lesbillets non cédés.

Avis favorable à l'unanimité

Point immobilier Montpellier

FO satisfait de l'option achat plutôt que la location et de la prise en compte de notre demande pourque dans le projet, une salle de réunion interne -est à disposition pour siéger en Comité Régional.

Avis favorable à l'unanimité

Informations générales

FO demande si le DG CGOS a été destinataire d'une motion de la délégation Normandie à propos de difficultés de moyens ne permettant pas d'avoir un service satisfaisant à destination des agentshospitaliers

Le Directeur n'a pas été alerté par la délégation CGOS Normandie d'une problématique RH par le délégué régional. Cependant une réponse nous sera faite sur la situation et le courrier du Comité Régional Normandie.

Paris, le 11 Avril 2024

Les Membres nationaux FO du CGOS